

**MAIRIE D'HOTTOT-LES-BAGUES  
Madame Colette ORIEULT  
Maire  
2 Place du Dorset Régiment  
14250 HOTTOT-LES-BAGUES**

**N/Réf. :**

BC/CC 2018

**Objet :**

Avis projet modification n° 1 et n° 2 du PLU

**DATP**

Mel : ccheriaux@caen.cci.fr

Caen,

Le 26 octobre 2018

Madame le Maire,

Conformément à l'article L 121-4 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie concernant le projet de modification n° 1 et n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hottot-les-Bagues.

La commune qui appartient au canton d'Aunay-sur-Odon comptait 480 habitants au 1er janvier 2015.

La CCI Caen Normandie partage les objectifs du projet de modification n° 1 et 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune qui consistent à :

- Corriger des erreurs matérielles sur le plan de zonage ; permettre à une exploitation agricole située sur une commune limitrophe de pouvoir s'étendre sur le territoire d'Hottot-les-Bagues ; prendre en compte le périmètre du château de Juvigny, dans les servitudes ; intégrer les avancées des lois Macron et LAAF

En conséquence, la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie émet un avis favorable au projet de modification n° 1 et n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article R 123-19, le présent avis doit être annexé au dossier soumis à la consultation lors de l'enquête publique.

Je vous saurais gré de me transmettre le dossier définitif (en version numérique de préférence) après approbation par le conseil municipal.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,  
Michel COLIN

